



PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL BORGOU II EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN

Date D'approbation :

17/12/1987

Pays :

Bénin

Localité:

Borgou II

Type :

Prêt

Montant :

2,140 Mds

1.IDENTIFICATION DU PROJET

Le projet de Développement Rural du Borgou (Borgou II) a été proposé par la Banque Mondiale à la Banque pour un cofinancement en juin 1986.

La Banque, a marqué son intérêt pour un tel cofinancement en convenant avec la Banque Mondiale et les Autorités Béninoises d'y intégrer, comme sous-volet, le projet d'Aménagement de Bas-fonds au Bénin dont le coût global s'avérait trop faible pour une intervention directe de la Banque

La requête de financement a été adressée à la Banque par lettre n° 0898/PR/MPS/BCP/SPAI du 25 mars 1987 du Ministre Délégué auprès du président de la République chargé du Plan et de la statistique de la République populaire du Bénin.

La République Populaire du Bénin représentée par le Ministre du Développement Rural et de l'Action coopérative est le maître d'ouvrage du projet. Le maître d'œuvre est le CARDER - BORGOU.

Le présent rapport d'évaluation est basé sur les documents suivants:

- Rapport d'évaluation du Deuxième Projet de Développement Rural au Bénin élaboré en octobre 1987 par La Banque Mondiale ;
- Rapport de préparation du projet de Développement Rural Borgou II établi par le Centre d'Investissement de la FAO en février 1986 ;
- Etude de factibilité du projet d'Aménagement de Bas-fond en République Populaire du Bénin réalisé par la SATEC en mai 1986 ;
- Rapport, d'évaluation du projet de Développement Rural Borgou II et étude de la filière coton au Bénin préparés par la CCCE septembre 1986 ;
- Etudes des pistes de desserte rurale des provinces du Borgou et de l'Atacora élaborée par le BCEOM en 1986 ;
- conclusions de la mission d'évaluation de la Banque au Bénin du 18 au 29 janvier 1987 ;
- conclusions des réunions de concertation entre la Banque et la Banque

Mondiale au cours de l'instruction du projet et de la réunion des bailleurs de fonds tenue à Cotonou les 17 et 18 Septembre 1987 et au cours de laquelle le plan de financement a été bouclé.

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet trouve sa justification d'une part par son objectif de consolidation des acquis du projet Borgou 2 qui a contribué positivement à la résolution de la problématique locale du développement et d'autre part par sa conception qui s'insère parfaitement dans la stratégie régionale de développement.

3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour objet de promouvoir en général le développement rural intégré de toute la Province du Borgou et d'améliorer la gestion et la rentabilité de la filière coton principal pilier de l'économie agricole de la Province.

Les actions du projet visent à améliorer la productivité des petits paysans, le développement de la recherche agronomique, la mise en valeur de bas-fonds pour la culture du riz, le développement de la culture attelée et l'amélioration de l'approvisionnement en facteurs de production grâce au crédit. Il est également prévu l'amélioration des infrastructures de la région par la mise en œuvre d'un programme de réalisation et d'entretien de pistes rurales et de puits villageois et d'un programme de protection de l'environnement.

Le projet comporte deux volets : un volet Développement Rural et un volet Restructuration de la Filière Coton.

4. ZONE DU PROJET D'ÉTUDE

La zone du projet couvre l'ensemble de la province du Borgou et se situe dans la partie Nord-Est du Bénin.

5. COÛT ET FINANCEMENT

Le coût total du projet HT s'élève à 19 160 M FCFA.